

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS  
Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUE

Commune  
de  
FONTAINE - HENRY

---

**Conseil Municipal**  
**Séance du 03 mars 2022**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt et deux, le trois mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Cyrille ROSELLO de MOLINER, Maire.

Présents : Messieurs ROSELLO-DE-MOLINER Cyrille, D'OILLIAMSON Pierre-Apollinaire, FREMONT Jean, MALINE Geoffroy. Mesdames ALVADO Corinne, CREVON, Nathalie, HAMELIN Delphine, LAMARE Caroline, FOUQUEZ Tiphaine.

Absent excusé : CHRETIEN Loïc.

Pouvoirs : CHRETIEN Loïc donne son pouvoir à M. ROSELLO

Madame Nathalie CREVON a été élue secrétaire de séance.

## **1 Approbation du précédent compte rendu**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## **2 Prolongation des délais relatifs aux concessions échues et aux sépultures sans concessions**

Les délais étants échus depuis le 31/12/2021 et les démarches administratives n'ont pas été lancées, il convient de prolonger les délais jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **3 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Les dépenses d'investissement ne pouvant être payées avant le vote du budget, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ouvrir les crédits nécessaires aux chapitres 21 et 23 pour 44 000€ notamment pour régler les factures relatives à la reconstruction du mur du cimetière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **4 Demande de rachat d'un caveau**

Pour ce point, Madame Caroline LAMARE sort de la salle du conseil.

Madame Audrey Isambert, par mail du 23 février 2022, demande au conseil municipal de racheter le caveau qui avait été mis en place suite à une erreur administrative.

En effet, Madame Isambert possède une concession depuis 2008, un caveau a été posé sur cet emplacement suite à une erreur administrative. Afin de ne pas pénaliser le concessionnaire, le conseil municipal avait décidé de facturer à Madame Isambert la moitié du prix réel du caveau. Aujourd'hui, Madame Isambert n'est plus habitante de la commune et ne souhaite pas conserver son emplacement, elle demande donc que la commune racheté le caveau.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, considère que le choix personnel de Madame Isambert de ne pas conserver la concession n'est pas un motif valable pour accéder favorablement à sa demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse cette proposition.

## **5 Informations et questions diverses**

Madame Caroline LAMARE réintègre la salle du conseil.

- Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal sur le sort des arbres de la cour de la mairie. En effet, le projet d'installer des carports dans la cour pour y stationner le matériel communal nécessiterai de supprimer les arbres. Le conseil municipal n'est pas défavorable à cette solution mais propose de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à des solutions alternatives.
- Bus Verts : La ligne 145 à destination de Douvres la Délivrande, est active depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Bouygues a déposé une demande d'urbanisme afin d'implanter une antenne de radio télécommunication sur la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire